Cinquante troisième année. - N ° 72 A Jeudi 11 avril 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 39

06 – ALPES-MARITIMES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANTIBES

Ventes et cessions

378 872 576 RCS Antibes.
NANO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 187500.00 EUR.
Adresse : 17-19, avenue du Midi, 06220 le Golfe-Juan.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : De la société NANO, société absorbée, SAS au capital de 187 500 €, dont le siège est situé à GOLFE JUAN (06220), 17-19 Avenue du Midi, immatriculée au RCS d'Antibes sous le numéro 378 872 576 Par MNA DIST société absorbante, SARL au capital de 8 000 €, dont le siège est situé à VALLAURIS (06220) 17-19 Avenue du Midi, immatriculée au RCS d'Antibes sous le numéro 499 518 405 ; ETABLISSEMENT : OPPOSITIONS : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L236-14 du Code de Commerce. 1. Évaluation de l'actif et du passif de NANO dont la transmission à M.N.A DIST est prévue : - Montant de l'actif : 189 775,31 euros - Montant du passif : 1 072 973,14 euros 2. Augmentation du capital de MNA DIST, société absorbante : MNA DIST, société absorbante détenant la totalité des actions de la société NANO, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts sociales émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant prévu de la prime de fusion : 0,00 euro. 4. Dépôt du projet Le projet de fusion établi le 14 février 2019 a été déposé le 1er avril 2019 au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES. SAS NANO Représentée par son Président SARL MNA DIST La gérance.